

Crédit de Fr. 1'800'000.- pour le raccordement en eau de secours au réseau de la ville de Moutier via le réseau d'eau de défense incendie des tunnels de l'A16

1. PRÉAMBULE

L'alimentation en eau potable de la ville est assurée par les sources de Develier et de la Doux, de deux puits situés dans la nappe phréatique des Rondez et de trois puits à grande profondeur qui se situent au sud de la ville.

Malgré ces multiples ressources, il arrive qu'en temps de fort étiage, tels que nous les avons connus en 2003 et 2009, des mesures restrictives sur la consommation doivent être mises en place afin de ménager les ressources à disposition. Dans le rapport du Plan général d'alimentation en eau potable, il est clairement mentionné que l'interconnexion avec Moutier est importante pour sécuriser et renforcer l'alimentation en eau de secours de la ville, afin d'anticiper les futurs problèmes d'alimentation dues aux changements des conditions climatiques d'une part, assurer un secours massif en cas de pollution de nos ressources d'autre part. Non seulement pour la commune de Delémont, mais pour toutes les communes interconnectées au réseau des SID.

Dans le cadre des travaux de construction du tunnel autoroutier de Choindez, une conduite d'eau potable alimentée par la commune de Moutier sera construite pour assurer la défense incendie du tunnel. Il existe donc une réelle opportunité de réaliser cette interconnexion avec Moutier en prolongeant cette conduite jusqu'à Delémont. Les travaux A16 vont débuter en septembre 2013 sur ce tronçon.

Afin de disposer de l'eau disponible au portail Nord du tunnel de Choindez soit 2000 m³/jour et de profiter des synergies des travaux de l'A16, la ville de Delémont c'est approché de l'Office des routes nationales pour coordonner et planifier la construction de cette conduite de transport d'eau potable.

La présente demande de crédit a pour but de renforcer l'apport d'eau de secours pour la ville et de pallier aux éventuels problèmes d'approvisionnement, évoqués ci-dessus, sur les ressources principales en eau potable. Le tarif actuel de l'eau potable permet de financer cette demande de crédit.

2. TRAVAUX NECESSAIRES DANS LE RESEAU

Afin de disposer de l'eau de Moutier sur l'ensemble du réseau de la ville, les SID projettent de construire une conduite de transport qui reliera le portail Nord du tunnel de Choindez et le réservoir de Montchaibeux via l'échangeur Est de Delémont. A noter que cette conduite sera propriété de la ville de Delémont. Elle aura l'avantage d'alimenter directement le réservoir de Rossemaison sans passer par un tiers réseau. Ce concept a été approuvé et salué par l'Office de l'environnement. Il le qualifie d'importance intercommunale et régionale. Des subventions supplémentaires pourraient être attribuées. Les détails du projet peuvent être consultés sur rendez-vous au SID.

3. COUT ET FINANCEMENT

- conduite de transport	Fr. 1'088'450.-
- forage dirigé (Birse, route cantonale, voies CFF)	Fr. 161'000.-
- chambre de comptage	Fr. 129'000.-
- adaptation réservoir de Montchaibeux	Fr. 39'000.-
- indemnités, perte de cultures	Fr. 20'000.-
- frais de notaire, inscriptions servitudes, droit de passages	Fr. 40'300.-
- honoraires ingénieur civil	Fr. 166'000.-
- divers et pour arrondi	Fr. 23'250.-
Montant HT	Fr. 1'667'000.-
TVA 8 %	Fr. 133'360.-
Montant des travaux TTC (arrondi)	Fr. 1'800'000.-

Le financement par le Service de l'eau sera de Fr. 1'643'750.- (hors TVA). Il sera financé par voie d'emprunt à charge des SID. Avec intérêt moyen de 4 % et un amortissement sur 50 ans, la charge

annuelle portée aux comptes de fonctionnement sera de Fr. 100'020.-. Cette charge financière n'aura pas d'incidence sur le tarif de l'eau.

4. SUBVENTIONS

L'Office de l'environnement a fait part d'un subventionnement possible de 16 % (Fr. 288'000.-) et de 10 % (Fr. 180'000.-) supplémentaires étant donné que ce projet entre dans le cadre du projet du PSEaux. Restant sous réserve de décision du Gouvernement, celui-ci n'est pas intégré dans le présent message.

L'établissement cantonal d'assurance a fait part d'un subventionnement de 10 % (Fr. 180'000.-). Restant sous réserve de décision du Conseil d'administration, celui-ci n'est pas intégré dans le présent message.

5. PLANIFICATION / CALENDRIER

Les travaux sont planifiés en fonction du calendrier du chantier A16 ; ils débuteront en 2013 et devraient se terminer en 2016.

6. PRÉAVIS DES COMMISSIONS

Vu les dates des séances des Commissions des finances (17 juin 2013) et de l'énergie et des eaux (20 juin 2013), leur préavis pour ce message sera donné par oral lors le 24 juin 2013.

Le Conseil communal l'invite à accepter ce crédit et voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 27 mai 2013

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 27 mai 2013 ;
 - les dispositions de l'article 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances qui seront donnés oralement lors de la séance du Conseil de Ville ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le crédit de Fr. 1'800'000.- pour le raccordement en eau de secours au réseau de la ville de Moutier via le réseau d'eau de défense incendie des tunnels de l'A16 est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Anne Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 24 juin 2013